

**Commission économique pour l'Afrique  
Forum régional africain pour le développement durable**

Troisième session

Addis-Abeba, 17-19 mai 2017

Point 7 de l'ordre du jour provisoire \*

**Présentation et examen des messages clefs, notamment des recommandations  
de politiques issues des séances de groupes parallèles**

Point 8 de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen et adoption des messages clefs****Messages clefs de la troisième session du Forum régional  
africain pour le développement durable****I. Introduction**

1. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement, et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la Commission économique pour l'Afrique a organisé, du 17 au 19 mai 2017 à Addis-Abeba, la troisième session du Forum régional africain pour le développement durable, en prélude au Forum politique de haut niveau pour le développement durable prévu du 10 au 19 juillet 2017 à New York.

2. La troisième session du Forum régional africain a vu la participation de 415 personnes, dont de hauts responsables gouvernementaux représentant les 54 États membres de la CEA, des organismes intergouvernementaux, des grands groupes et d'autres parties prenantes<sup>1</sup>, des organismes et institutions spécialisés des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

3. Depuis 2015, le Forum se tient chaque année en Afrique pour procéder au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Le Forum favorise la coordination et la cohérence, l'apprentissage et le partage des pratiques optimales. Il constitue un moyen important, non seulement de suivre les progrès de la mise en œuvre, mais aussi de faire en sorte que toutes les parties prenantes en Afrique restent mobilisées et engagées en faveur d'une action concertée et de susciter un appui international aux efforts visant à traduire les objectifs de développement durable et les aspirations de l'Agenda

---

\* E/ECA/ARFSD/3/1

<sup>1</sup> L'expression « grands groupes » renvoie aux secteurs suivants : groupes et associations de femmes, d'enfants et de jeunes ; peuples autochtones ; organisations non gouvernementales ; autorités locales ; travailleurs et syndicats ; le secteur des entreprises et de l'industrie ; la communauté scientifique et technologique ; et les agriculteurs.

2063 en une prospérité mesurable et partagée qui profite à la planète et à ses habitants.

4. La troisième session du Forum régional africain pour le développement durable avait pour thème « Garantir une croissance inclusive et durable et la prospérité pour tous ». Ce thème concorde bien avec celui du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2017, à savoir « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation ».

5. La troisième session du Forum a entrepris d'examiner en profondeur la mise en œuvre du groupe d'objectifs de développement durable<sup>2</sup> soumis au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2017, selon les thèmes subsidiaires suivants :

- a) Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes en Afrique ;
- b) Éliminer la faim et assurer la sécurité alimentaire en Afrique ;
- c) Garantir une vie saine et promouvoir le bien-être de tous ;
- d) Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser les femmes et les filles ;
- e) Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ;
- f) Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

6. L'examen au titre de chaque thème subsidiaire a consisté à évaluer les vecteurs essentiels et les moyens de mise en œuvre.

7. Les travaux de suivi et d'examen de cette troisième session du Forum ont été précédés et étayés par les résultats de la dixième session de la Commission du développement durable de la CEA, de l'atelier régional pour l'Afrique sur les préparatifs des examens nationaux volontaires de 2017 réalisés lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2017 et l'atelier de préparation et de renforcement des capacités pour les grands groupes et autres parties prenantes de la région Afrique.

## **II. Résumé par le Président des principaux messages clefs**

8. On trouvera ci-après un résumé des messages clefs convenus sur le thème principal et les thèmes subsidiaires de la troisième session du Forum régional africain pour le développement durable en ce qui concerne la concertation sur les politiques, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques aux niveaux national, régional et mondial, en vue de la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Ces messages constituent la contribution de l'Afrique au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2017.

---

<sup>2</sup> Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde; Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable; Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge; Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles; Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation; Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

## **A. Garantir une croissance inclusive et durable et la prospérité pour tous et un succès total de la mise en œuvre des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063**

### **1. Introduction**

9. L'élimination de la pauvreté et la promotion de la prospérité en Afrique reposent sur la promotion d'une croissance inclusive et durable. La réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, ainsi que la prise en compte des jeunes dans la planification et la mise en œuvre du développement apparaissent comme des facteurs cruciaux de l'inclusion dans la région. Au nombre d'importants facteurs changeants à prendre en compte dans les efforts visant à éliminer la pauvreté et à promouvoir le bien-être en Afrique figurent la dynamique des populations, les changements climatiques et le manque de ressources créé par l'épuisement des ressources naturelles, et la dégradation de l'environnement, y compris la pollution. Ainsi, pour restructurer leur économie et réaliser une croissance soutenue, les pays africains ont défini comme axes prioritaires pour les investissements nationaux et étrangers les domaines ci-après : la transformation de l'agriculture, la construction des infrastructures résilientes, l'industrialisation, l'innovation et la gestion durable des ressources naturelles, y compris les ressources marines. Ces domaines correspondent aux six objectifs de développement durable soumis à l'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2017.

### **2. Messages clefs**

10. Les messages clefs sont les suivants:

a) Le Programme 2030 et l'Agenda 2063 appellent à un changement fondamental audacieux pour bâtir une société plus juste, plus inclusive, plus saine, plus prospère et plus résiliente qui exploite de manière durable les ressources naturelles et crée des opportunités pour tous. Tant l'Agenda 2063 que le Programme 2030 considèrent le développement comme un processus exigeant des approches globales qui équilibrent et intègrent les piliers économique, social et environnemental du développement.

b) Étant donné le caractère intégré de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, leur mise en œuvre nécessite d'adopter des approches intégrées et sans exclusive et un mode d'établissement de rapports qui s'appuie sur les mécanismes existants et intègre l'examen des textes issus des grandes conférences des Nations Unies et de l'Union africaine, en tant que principales contributions à la réalisation du développement durable. Il est donc important d'aider les pays à établir la cartographie du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et de veiller à ce que ces derniers s'harmonisent avec les plans de développement nationaux à toutes les phases de la planification ;

c) Pour mettre en œuvre l'Agenda 2063 et le Programme 2030, il est important que les gouvernements africains prennent des mesures pour mobiliser davantage de ressources intérieures, notamment en améliorant l'administration fiscale, en élargissant l'assiette fiscale et en corrigeant les failles qui favorisent l'évasion fiscale, en particulier des riches ; la priorité à accorder aux dépenses ayant le plus d'impact sur les moins privilégiés ; le contrôle de l'exécution des dépenses publiques aux fins prévues et la lutte contre les flux financiers illicites à travers, entre autres, le renforcement des capacités en matière de contrôle fiscal et le renforcement de la coopération sur les questions fiscales permettant de contribuer à la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement. Les financements concessionnels extérieurs, l'aide publique au développement et le renforcement des capacités devraient également aider les pays africains à cet important égard ;

d) Les examens nationaux volontaires sont au centre du processus de mise en évidence et de promotion des progrès dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, compte dûment tenu des bonnes pratiques émergentes et des leçons apprises en matière d'appropriation et de mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. De plus en plus de pays sont encouragés – ils devraient aussi être soutenus – à effectuer leurs examens nationaux volontaires et à en diffuser largement les résultats. Ils sont également encouragés à renforcer les cadres nationaux de suivi et d'examen pour permettre aux grands groupes et autres parties prenantes, notamment le secteur privé et la société civile, de contribuer valablement aux examens nationaux volontaires ;

e) Pour prendre des décisions de politique générale en temps voulu et effectuer des comparaisons à l'intérieur des pays et entre les pays, les bureaux nationaux de statistique à travers le continent ont besoin d'une assistance internationale pour mettre en place des moyens accrus pour la collecte et l'analyse de données désagrégées sur un large éventail de questions relatives au développement durable. Les bureaux de statistique nationaux, aidés par les partenaires de développement, doivent donc renforcer leurs systèmes de développement des statistiques et leurs plans de collecte et de gestion de données pour faciliter le suivi et l'établissement de rapports de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 de façon harmonisée et intégrée ;

f) Les gouvernements africains et d'autres parties prenantes reconnaissent l'importance de la révolution des données pour accélérer le développement durable du continent. Cela est énoncé dans le Consensus sur les données en Afrique et la Charte africaine de la statistique. Pour que l'Afrique puisse exploiter pleinement le pouvoir de transformation de la révolution des données, d'importants investissements seront nécessaires dans le domaine des ressources humaines, des capacités technologiques, des plates-formes et des outils, et de la mise en place des cadres de gouvernance liés à la production, au traitement, à la protection, à la propriété, à la qualité, à l'ouverture, l'actualité, à la pertinence, à l'accessibilité, à l'harmonisation, à l'interopérabilité et à l'utilisation des différents types de données, indépendamment de leurs producteurs ou propriétaires. Il est aussi demandé aux partenaires de développement d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial du Cap pour les données du développement durable en renforçant les capacités des bureaux nationaux de statistique en Afrique ;

g) Le succès de la mise en œuvre des deux programmes exige une architecture institutionnelle efficace pour une approche intégrée et coordonnée, et un engagement multipartite dans le règlement des problèmes, l'élaboration des politiques, la planification et la mise en œuvre. Il est primordial de disposer d'organismes de planifications nationales et infranationaux solides et compétents pour s'assurer que les différents secteurs travaillent de concert pour que les trois dimensions du développement durable soient prises en compte dans tous les aspects de la programmation du développement. La planification à long terme et la coordination des politiques, le suivi des progrès en cours, ainsi que l'évaluation d'impact sont nécessaires pour déterminer les réussites et examiner les échecs et les lacunes des politiques. Pour ne laisser personne de côté et réaliser une croissance sans exclusion et la prospérité pour tous, les gouvernements doivent renforcer le dialogue multisectoriel – y compris avec le secteur privé et la société civile – dans la conception et les plans de mise en œuvre, ainsi que le suivi des progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030 et l'Agenda 2063.

## **B. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes en Afrique**

11. Les messages clefs sont les suivants :

a) La croissance économique est une condition nécessaire à la réduction de la pauvreté en Afrique, mais la croissance seule ne suffit pas. La réalisation des objectifs de développement durable et de l'élimination de la pauvreté en Afrique exigera une transformation structurelle accélérée et inclusive fondée sur la diversification économique et l'accélération de l'industrialisation ;

b) Pour que l'Afrique puisse exploiter son dividende démographique, la croissance doit être durablement élevée pour créer suffisamment d'emplois décents et absorber l'augmentation de la population en âge de travailler. Elle doit être inclusive pour élargir les choix et créer des moyens de subsistance pour tous, en particulier les femmes et les jeunes, et parvenir à des améliorations substantielles et générales du bien-être humain. En outre, les investissements dans une éducation inclusive et de qualité et le développement des compétences doivent être accrus et les investissements dans la paix et la sécurité, ainsi que dans des institutions effectives et réactives sont indispensables pour tirer parti du dividende démographique et réaliser le développement durable ;

c) Les programmes de protection sociale doivent être élargis et des mécanismes appropriés mis en place en faveur des pauvres et des classes les plus vulnérables, notamment les populations autochtones, les personnes âgées, les enfants, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées ; en outre, les compétences appropriées doivent être étayées par une éducation de qualité. La formation technique et professionnelle et le développement des entreprises peuvent contribuer à réduire la pauvreté en Afrique. Le processus de Ouagadougou +10 de l'Union africaine sur l'emploi, l'élimination de la pauvreté et le développement inclusif compte la protection sociale parmi ses six domaines prioritaires, une importance qui se reflète également dans le premier Programme prioritaire quinquennal sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif (2015-2019) de l'Union africaine ;

d) L'Afrique devrait accroître la mobilisation de ressources internes grâce à l'augmentation de la croissance économique à travers une imposition élargie et progressive et mobiliser ainsi des investissements publics pour la promotion de l'emploi et la protection sociale. Cela s'inscrit dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba, adopté en 2015. En outre, l'Afrique devrait renforcer les partenariats dans le cadre de la coopération Sud-Sud afin de tirer parti des ressources pour le financement ;

e) Investir dans les capacités des personnes, des communautés, des économies, des villes et des pays pour prévenir, réduire et gérer les risques liés aux changements climatiques et aux risques naturels, aux conflits, à l'instabilité économique, politique et sociale est essentiel pour renforcer la résilience et atteindre un développement durable généralisé.

f) La lutte contre la pauvreté devrait se faire en tirant parti du potentiel des femmes, qui forment la moitié de la population, et veiller, à cet effet, à ce qu'elles jouissent pleinement de leurs droits fondamentaux et accèdent aux opportunités. Il faudra pour cela mettre en place des politiques de genre délibérées qui s'attaquent aux causes structurelles de la pauvreté, réduisent le poids croissant de la pauvreté chez les femmes et élargir l'accès de celles-ci à des moyens d'action et des ressources économiques. Cela appelle également à lutter contre les pratiques et normes sociales et culturelles qui entravent les progrès de l'Afrique dans la réalisation de l'objectif d'égalité des sexes.

g) Formuler et mettre en œuvre des politiques propres à éliminer la pauvreté nécessite de comprendre les différentes et multiples dimensions de la

pauvreté et des inégalités qui dépassent le cadre des revenus. Il faudrait tenir compte des inégalités tenant à la vie en zones rurales ou urbaines, à l'âge, au handicap et au sexe dans la lutte pour éliminer la pauvreté.

h) La faiblesse des systèmes de données et l'insuffisance de données dans certains États membres posent de sérieux problèmes de suivi et d'évaluation efficaces des progrès accomplis dans l'élimination de la pauvreté. En particulier, la faiblesse de la désagrégation des indicateurs, que ce soit par sexe ou localisation, pose de nouvelles difficultés pour la collecte et l'analyse des données. Dans ce contexte, la cible 17.18 des objectifs de développement durable revêt une importance cruciale en ce qu'elle consiste à « ne pas faire de laissés-pour-compte » et à ce que « les plus défavorisés soient les premiers à être aidés ». Cette cible favorise le suivi des données ventilées par « niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, implantation géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays ».

i) Les moyens de mise en œuvre, notamment l'assistance financière par l'intermédiaire de l'aide publique continue (APD), demeurent essentiels pour atteindre l'Objectif de développement durable 1 d'ici à 2030. Les pays développés doivent respecter leurs obligations et responsabilités historiques relativement aux engagements pris dans le contexte du Partenariat mondial pour le développement, qui doit également être élargi et renforcé, mais aussi conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées.

j) Il est important de renforcer les modalités et programmes existants d'assistance internationale aux groupes de pays en situations spéciales en Afrique. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable doit consacrer un temps suffisant au suivi et à l'examen des problèmes d'élimination de la pauvreté et de développement durable auxquels sont confrontés les pays africains, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement d'Afrique.

k) Un des moyens importants d'éliminer la pauvreté en Afrique est de s'attaquer efficacement aux flux financiers illicites et aux conséquences négatives qui en découlent. Les sociétés multinationales et d'autres entités de ce type devraient légitimement aider les pays où leurs revenus sont générés et permettre aux gouvernements africains de mener à bien leurs programmes d'éradication de la pauvreté et de réduire les risques.

l) Il est important que les pays africains et les organisations de la société civile reçoivent le soutien international nécessaire, y compris par des partenariats appropriés, afin de s'assurer que personne n'est laissé pour compte, d'éliminer la pauvreté et de réaliser le développement durable et une résilience plus forte, en particulier pour ceux qui sont dans l'extrême pauvreté (à savoir les personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour), les groupes vulnérables, les jeunes, les femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées, le tout également suivant une approche axée sur les droits.

## **C. Éliminer la faim et assurer la sécurité alimentaire en Afrique**

### **1. Introduction**

12. Lutter contre la faim en Afrique est un problème de sécurité nationale et régional, qui doit être traité comme une question d'urgence absolue. L'Afrique devrait prendre «toutes les mesures nécessaires», comme si elle était en état d'urgence.

13. La sécurité alimentaire et la situation nutritionnelle en Afrique se détériorent, en termes absolus. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture signale que le nombre de personnes sous-alimentées a augmenté de 30 % entre 1990 et 2016. La situation est

particulièrement grave dans les régions du Sahel et de la Corne de l’Afrique, où jusqu’à 23 millions de personnes dans 11 pays ont été touchées par des inondations et des sécheresses récurrentes qui aggravent une insécurité alimentaire et une malnutrition déjà aiguës. L’insécurité alimentaire est exacerbée par des conflits persistants dans certains pays et des conditions climatiques défavorables, notamment les sécheresses et les inondations, dans le Sahel, la Corne de l’Afrique et en Afrique australe. Ces défis doivent être abordés dans le cadre d’une stratégie continentale globale de transformation agricole et rurale.

14. La transformation agricole et rurale est essentielle non seulement pour éliminer la faim et assurer la sécurité alimentaire en Afrique, mais aussi pour lutter contre la plupart des autres problèmes urgents d’Afrique, dont l’emploi, l’industrialisation, l’autonomisation des femmes, la fin des crises prolongées et des conflits, le renforcement de la résilience aux changements climatiques. Toutefois, l’agriculture africaine est confrontée à des défis redoutables, notamment la faible productivité, la dégradation de l’environnement et des sols, la variabilité du climat, la perte de la biodiversité et, plus important encore, la sous-capitalisation chronique.

15. La fusion des méthodes d’adaptation agroécologiques résilientes au climat pour renforcer le rendement agricole, avec la production des énergies propres susceptibles d’apporter de la valeur ajoutée constitue un moyen de maximiser la productivité et de renforcer la résistance au changement climatique des systèmes alimentaires et agricoles africains.

## 2. Messages clefs

16. Les messages clefs sont les suivants :

a) L’interaction entre la faiblesse de la productivité, la faiblesse des revenus et du pouvoir d’achat, la stagnation et la dégradation des systèmes de production agricole en Afrique a donné lieu à une faim chronique – problème presque insoluble qui pèse considérablement sur le développement de l’Afrique et confine des millions d’Africains dans des conditions de misère. En conséquence, le problème de l’insécurité alimentaire mondiale est devenu, dans une large mesure, un phénomène africain. Pourtant, les moyens de relever ce défi se trouvent, pour la plupart, en Afrique même. L’essentiel est d’aborder les trois éléments – la productivité, le pouvoir d’achat et la production – dans une approche globale et intégrée de lutte contre l’insécurité alimentaire ;

b) Il est important que tous les acteurs - agriculteurs, entreprises agroalimentaires, secteur privé, société civile et autres parties prenantes - assument chacun ses rôles et responsabilités. Les petits agriculteurs eux-mêmes doivent être habilités comme agents essentiels de changement. La priorité politique doit être d’assurer leur accès aux ressources productives requises, à un environnement propice et à des institutions appropriées. Les approches multisectorielles et multidisciplinaires intégrées menées par les autorités nationales sont également essentielles pour les gouvernements nationaux au niveau national sont des efforts cruciaux pour s’attaquer aux causes profondes et complexes des conflits et à l’insécurité alimentaire et nutritionnelle.

c) Parmi ces causes profondes, on peut citer : la dégradation des terres et des ressources en eau, la faiblesse ou le déclin de la productivité agricole et des revenus, l’exposition à des sécheresses et des inondations récurrentes, et l’instabilité politique résultant d’une incertitude sur l’accès aux terres et aux ressources en eau. Avec de nouveaux outils, tels que la protection sociale résistante aux crises, les pouvoirs publics disposent de moyens puissants, et éprouvés, d’encourager le développement local et de promouvoir des pratiques agricoles nouvelles et novatrices qui fournissent des rendements plus cohérents, d’améliorer la durabilité, conserver l’eau et les sols, maintenir ou

accroître la biodiversité, ou améliorer la résilience aux sécheresses et aux inondations ;

d) Suivre et signaler les progrès - pour soutenir l'apprentissage mutuel et la responsabilité - est essentiel pour une action efficace et soutenue. Avec l'appui de partenaires de développement, les pouvoirs publics doivent établir ou renforcer des systèmes de surveillance et de communication complets, intégrés et d'un bon rapport coût-efficacité afin de suivre la mise en œuvre des objectifs de développement durable et fournir une base de données factuelles pouvant orienter l'élaboration de politiques cohérentes et intégrées.

e) Dans une Afrique qui connaît une urbanisation rapide, la réalisation de l'objectif de développement durable 2, ainsi que de nombreux objectifs connexes, nécessite la promotion de la transformation rurale et l'amélioration des liens entre les zones urbaines et rurales. Cela pourrait se réaliser grâce à des investissements ciblés dans l'infrastructure et les systèmes alimentaires, capables d'approvisionner les marchés urbains en aliments sains, durables et nutritifs, et à l'élargissement des perspectives économiques pour les populations rurales et périurbaines le long de la chaîne d'approvisionnement. Une des conditions essentielles consiste à améliorer les capacités productives en veillant à ce que les populations rurales, en particulier les femmes et les jeunes, aient un accès adéquat et abordable aux moyens de production tels que la terre, et à l'éducation, à la technologie, à l'infrastructure et aux services financiers ;

f) La croissance économique soutenue et rapide, et l'augmentation, bien que très modeste, de la productivité agricole au cours de la décennie écoulée et plus, ont permis de réduire de presque de moitié le nombre de personnes sous-alimentées. De nombreux pays africains qui souffraient de la famine et de la faim peuvent désormais répondre aux besoins nutritionnels des personnes les plus vulnérables. En général, un grand nombre de pays africains ont fait d'énormes progrès dans l'éradication de la faim extrême. Toutefois, la faim et la malnutrition demeurent un énorme obstacle au développement de la plupart de ces pays. On estime que quelque 330 millions de personnes, soit près d'un Africain sur quatre, souffrent d'une sous-alimentation chronique, et qu'environ un quart des enfants de moins de cinq ans connaissent un retard de croissance ;

g) Un leadership continental efficace et l'appropriation du programme de transformation sont essentiels pour une mise en œuvre et une responsabilisation efficaces aux fins de résultats. La ferme volonté politique d'éliminer la faim et de promouvoir la sécurité alimentaire doit s'appuyer sur des cadres tels que le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine élaboré par l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Il convient d'harmoniser et d'aligner toutes les institutions, toutes les politiques et tous les programmes régionaux avec la réalisation de la Déclaration de Malabo. Tous les partenaires internationaux sont appelés à se conformer à cette priorité absolue du continent. La coopération Sud-Sud a été un moyen particulièrement efficace de mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à éliminer la faim. Elle devrait à ce titre être renforcée.

h) Les conflits et l'insécurité civile continuent de poser des problèmes énormes à la sécurité alimentaire en Afrique. La corrélation est bien établie entre l'exposition des communautés aux conflits ou à l'insécurité civile, la détérioration de leur sécurité alimentaire et de leur situation nutritionnelle. Dans le contexte, les trois conditions préalables à la famine actuellement signalées en Afrique sont toutes des conséquences des conflits prolongés qui touchent principalement les communautés rurales où l'agriculture est le pilier de l'économie locale. Désormais, les pays africains reconnaissent de plus en plus l'importance de la paix et de la stabilité dont l'absence a été à la fois la



cause et la conséquence des conflits qui risquent de saborder les actions de lutte contre l'insécurité alimentaire dans de nombreux pays du continent ;

i) Alors que la plupart des pays africains ont entrepris des programmes et projets qui visent à améliorer les revenus des petits exploitants agricoles par le biais de subventions aux intrants et autres mesures qui visent à accroître la production agricole, il n'existe pas encore de preuves substantielles d'une amélioration de la productivité agricole des petits exploitants. La plupart des petits exploitants agricoles en Afrique cultivent des denrées alimentaires, mais leur productivité est si faible qu'il n'existe qu'un très petit excédent pour le marché et qu'ils restent eux-mêmes très pauvres, affamés et en situation d'insécurité alimentaire. Les pays africains doivent exploiter le potentiel d'amélioration des rendements et, partant, les revenus des petits exploitants agricoles ;

j) Malgré les engagements d'investissements ciblés dans l'agriculture pris au titre du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo) et une augmentation importante des dépenses publiques totales consacrées à l'agriculture depuis 2011, très peu d'investissements sont orientés vers ce secteur. Avec la baisse générale des dépenses nationales globales, le montant absolu d'investissement a continué de diminuer. L'augmentation des investissements dans la recherche-développement sur les variétés résistantes aux changements climatiques et les technologies appropriées – par exemple, l'irrigation et le développement des chaînes de valeur, ainsi que d'autres mesures proactives, telles que les politiques et réglementations favorables aux investisseurs – est donc nécessaire à l'amélioration du rendement et de la productivité agricoles ;

k) La fréquence des sécheresses et des inondations, l'évolution du régime des précipitations et des conditions météorologiques extrêmes sont actuellement la norme plutôt que l'exception dans de nombreuses régions d'Afrique, en particulier dans la Corne de l'Afrique, le Sahel et en Afrique australe. Ces conditions climatiques continuent de poser de graves problèmes de sécurité alimentaire et de nutrition. On ne peut donc pas assurer la sécurité alimentaire sans avoir mis à l'épreuve du climat les systèmes alimentaires de l'Afrique et amélioré la productivité des écosystèmes qui sous-tendent la production en premier lieu. Il est donc impératif de progresser dans le renforcement de la résilience au climat, notamment en mettant en place des systèmes d'alerte rapide.

## **D. Garantir une vie saine et promouvoir le bien-être de tous**

### **1. Introduction**

17. La santé et le bien-être sont les pierres angulaires d'une vie productive et à l'abri de la pauvreté. De nombreux pays d'Afrique ont déjà intensifié leurs efforts pour assurer l'accès universel et équitable à des soins de santé de qualité pour tous (personnes handicapées, enfants, jeunes, personnes âgées, population rurale et groupes vulnérables), y compris la promotion de la santé et l'accès universel à des services complets de santé procréative et de planification familiale volontaire, afin de garantir le respect des droits en matière de procréation, et améliorer les systèmes de santé et le financement de la santé, entre autres impératifs. Toutefois, les progrès réalisés varient entre les sous-régions et à l'intérieur de celles-ci, puis entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci, et de grands problèmes abondent. Par exemple, avec un taux de 25 %, l'Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Nord, a le taux le plus élevé de besoins de planification familiale non satisfaits au monde. Ce qui influe sur les progrès accomplis dans le domaine de la santé des femmes, des enfants et des personnes âgées. L'Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Nord, reste l'épicentre de la

pandémie de VIH/sida, bien que les décès dus au VIH/sida aient diminué presque de moitié au cours des 10 dernières années, grâce à des programmes de prévention de la transmission mère-enfant et aux traitements antirétroviraux efficaces disponibles dans les États membres. Néanmoins, le taux de prévalence, estimé à 4,8 % en 2014 dans la région, reste inquiétant. L'Afrique continue de supporter le fardeau mondial de la tuberculose, et compte 28 % des quelque 9,6 millions de cas qui se sont produits dans le monde en 2014. Il convient également de noter que si les maladies transmissibles demeurent une menace majeure, les maladies non transmissibles sont en hausse en raison de l'évolution des modes de vie et de vieillissement, en particulier dans les zones urbaines. En outre, les maladies tropicales, les maladies rares, les troubles génétiques négligés et les problèmes de santé mentale restent des défis à relever pour l'Afrique.

## 2. Messages clefs

18. Les messages clefs sont les suivants :

a) La santé quitte progressivement la marge des débats pour devenir un élément central dans la planification du développement en Afrique. On en veut pour preuve l'attention de plus en plus portée aux questions de santé grâce à un certain nombre de cadres et instruments politiques. Cependant, afin de promouvoir une vie saine et assurer un accès universel aux services de santé, notamment la santé reproductive (SSR), ainsi qu'aux soins de santé pour tous, il est nécessaire d'éviter la fragmentation des financements et des interventions, renforcer les systèmes de santé et ceux de soins de santé primaire et assurer l'efficacité des réponses multisectorielles, apporter des financements adéquats et résoudre le problème de l'inégalité d'accès à des services efficaces ;

b) En termes de financement de la santé, les États membres sont généralement loin des principaux objectifs. Parmi ces objectifs, on peut citer ceux qui sont énoncés dans la Déclaration d'Abuja et le Plan d'action pour faire reculer le paludisme, le VIH/sida, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes, demandant d'allouer 15 % du budget national à la santé, en plus des maladies non contagieuses telles que les fistules et le cancer. Étant donné l'incapacité à atteindre les objectifs de financement fixés, entre autres, les investissements de l'Afrique dans le secteur de la santé restent inférieurs à ceux des autres régions. Des investissements soutenus dans les soins de santé, conjugués à des réformes appropriées, sont donc nécessaires pour mettre en place des systèmes résilients capables de répondre efficacement aux besoins sanitaires des populations africaines. En outre, il faudrait renforcer les soins de santé notamment en renforçant la résilience des systèmes sanitaires aux changements climatiques.

c) Les dépenses publiques consacrées à la santé sont bien en deçà des niveaux recommandés, et la dépendance à l'égard de l'extérieur pousse beaucoup dans la pauvreté ou dissuade leur utilisation de services de santé essentiels. De nombreux pays à faible revenu sont presque dépendants des fonds des donateurs, qui sont habituellement des fonds limités au financement des projets. Cette situation s'ajoute aux complexités liées à l'établissement de rapports et à la gestion. Les gouvernements sont appelés à faire en sorte que les financements publics soient équitables et obligatoires pour créer une couverture de santé universelle et équitable;

d) De plus, la faiblesse des systèmes de données et l'absence de données, dans certains États membres, sur la démographie et certains indicateurs de santé, et surtout la désagrégation très limitée des indicateurs, posent de sérieux défis pour le suivi et l'évaluation des progrès et de la lutte contre les maladies. Il est extrêmement important de renforcer la disponibilité des données factuelles concernant les objectifs de développement durable liés à la santé. Dans ce contexte, il convient de mettre en place un cadre de suivi et d'évaluation solide et rigoureux, reposant sur des données crédibles pouvant

inspirer l'analyse, la conception et la mise en œuvre des stratégies ; les pays devront renforcer les capacités de leurs systèmes statistiques nationaux à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des indicateurs de développement durable relatifs à la santé;

e) Des politiques budgétaires redistributives qui favorisent des systèmes de protection sociale ciblant les plus pauvres, les groupes marginalisés et les plus vulnérables sont indispensables à la lutte contre les inégalités sanitaires et les situations inéquitables parmi les populations. Les pays devraient donc être appuyés dans la conception et la mise en œuvre de ces politiques budgétaires, notamment en veillant à ce que le secteur privé et/ou conjoint qui finance des projets de développement à capitaux importants planifie et réserve des financements spéciaux dans leur plan de protection de l'environnement pour traiter des problèmes de santé que rencontrent les résidents locaux et la main-d'œuvre immigrée, par exemple là où se déroulent des travaux d'exploitation minières et d'autres grands travaux comme la construction des routes et des ponts.

f) La mobilisation des ressources internes est essentielle si l'on veut obtenir des résultats durables dans le domaine de la santé en Afrique. L'Afrique devrait élargir la marge de manœuvre budgétaire interne en améliorant sa croissance économique à travers une imposition élargie et progressive qui permettra d'allouer davantage de ressources publiques aux dépenses de santé. Elle devrait en outre renforcer des partenariats dans le cadre de la coopération Sud-Sud afin de mobiliser des ressources pour le financement de la santé. Parallèlement, les pays africains devront garantir l'accès au financement permanent de la santé, notamment dans le cadre du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, en particulier pour la prestation de services dans les situations où les capacités locales ne répondent pas aux critères de seuil. Ils devront également renforcer les partenariats existants ;

g) L'Afrique a adopté des cadres régionaux et des initiatives qui illustrent la volonté et l'engagement politiques, et qui devraient être poursuivis pour concrétiser la vision de la région qui consiste à exploiter le dividende démographique pour atteindre les objectifs et les cibles liés à la santé, et parvenir au développement durable. Parmi ces cadres stratégiques et accords régionaux qui devraient être pleinement appuyés et mis en œuvre, on peut citer le : Centre africain de prévention et de contrôle des maladies ; la Stratégie africaine de la santé 2016-2030 ; la Déclaration d'Abuja et le Plan d'action pour faire reculer le paludisme, le VIH/sida, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes en augmentant les dépenses publiques de santé ; la Déclaration de Ouagadougou de 2004 sur les soins de santé primaires et les systèmes de santé en Afrique ; la Déclaration d'Addis-Abeba sur la santé communautaire dans la région africaine ; la Déclaration de Tunis de 2012 sur l'optimisation des ressources, la soutenabilité et la redevabilité dans le secteur de la santé ; la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement en Afrique au-delà de 2014 et son guide pratique ; le Plan d'action de Maputo 2016-2030 pour l'opérationnalisation du cadre stratégique continental pour la SSR et le protocole de 2016 sur le handicap en Afrique adopté à Banjul ;

h) Dans le contexte de la santé et du développement, il est impératif que l'Afrique réalise ses objectifs d'élimination de la pauvreté et de réduction des inégalités. Dans le même temps, elle doit assurer le respect, la protection et la réalisation des droits fondamentaux de toutes les personnes vivant avec le VIH et des populations marginalisées et vulnérables. Elle doit également éliminer toutes les barrières qui entravent l'exercice par les femmes de leurs droits à des services de SSR de qualité et promouvoir l'égalité des sexes et des droits de la femme. Les stratégies mondiales liées à la santé et au VIH, par exemple la stratégie d'ONUSIDA 2016-2021 baptisée « Accélérer la riposte pour mettre fin au sida », la stratégie 2017-2022 du Fonds mondial visant à

investir dans l'élimination du sida, de la tuberculose et du paludisme et le Plan présidentiel américain d'urgence d'aide à la lutte contre le sida (PEPFAR 3) – maîtriser l'épidémie : tenir la promesse d'une génération sans sida, relèvent la place centrale des droits de l'homme et l'investissement dans des programmes de protection des droits de l'homme dans le contexte du VIH/sida. Il existe aussi une reconnaissance croissante de la nécessité de lutter contre la tuberculose, toutes les formes de maladies mentales et les troubles génétiques. En outre, l'Afrique doit s'attaquer aux causes profondes des maladies chroniques ou nouvelles découlant de la pollution environnementale, notamment de la pollution de l'air et de l'eau.

i) Il est nécessaire que les États africains collaborent et qu'une aide internationale soit apportée à l'innovation en matière de santé, notamment le développement et l'évaluation des technologies pharmaceutiques et de santé, afin d'améliorer l'accès aux médicaments essentiels, de bonne qualité et abordables, éradiquer des maladies qui progressent ou qui émergent et élargir l'espérance de vie des populations.

## **E. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles**

### **1. Introduction**

19. La recherche de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles doit être au cœur des actions de mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 si l'on veut éliminer la pauvreté et parvenir à un développement inclusif et durable. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la scolarisation des filles dans l'enseignement primaire et la représentation des femmes dans les parlements nationaux et les collectivités locales. Les obstacles sont pourtant nombreux s'agissant de la qualité de l'éducation et de la scolarisation au-delà du primaire ; de l'accès effectif des femmes à des postes de direction et de prise de décisions à tous les niveaux ; des taux élevés de mortalité maternelle ; et de la prévalence de la violence à l'égard des femmes et de pratiques nocives, ainsi que la promotion de normes sociales justifiant de telles violences. Malgré des changements majeurs sur les marchés du travail dans le monde entier, les marchés du travail africains sont stables en ce qui concerne le statut et le secteur de l'emploi féminin, où les femmes travaillent surtout comme des travailleurs familiaux dans le secteur agricole sans être rémunérées. Si on ne s'attaque pas aux lacunes de l'éducation et des compétences des femmes et si la charge résulte de soins non rémunérés se poursuit, si le travail n'est pas reconnu et redistribué, il n'y aura pas de progrès dans l'autonomisation économique, ni d'extension des facteurs positifs liés aux autres objectifs de développement durable.

### **2. Messages clefs**

20. Les messages clefs sont les suivants :

a) Une croissance qui néglige ou aggrave les inégalités entre les sexes ne saurait être inclusive ou durable. Des mesures appropriées et fermes doivent être prises pour tenir compte de la problématique hommes-femmes et des questions relatives aux femmes, notamment celles des filles et des jeunes femmes, dans le programme national intégré qu'élaborent les pays pour insérer les objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans leurs cadres juridiques nationaux, ainsi que dans les stratégies et plans régionaux, le but étant de tirer parti du dividende de genre et du dividende démographique. Les ministères chargés de la planification nationale intégrée pour la mise en œuvre des deux programmes devraient favoriser la coordination multisectorielle et renforcer le positionnement, le financement et les capacités techniques ; ils devraient également assurer la participation pleine et entière des ministères chargés de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, ainsi que des

mouvements de femmes et d'experts de genre, afin que les questions d'égalité de genre soient prises en considération et que la responsabilisation des États membres soit accrue ;

b) La production de statistiques ventilées par sexe devrait être un élément clef des efforts de réalisation de l'égalité des sexes et du développement durable en Afrique. Les pays africains devraient, en collaboration avec la communauté internationale, soutenir la révolution des données en Afrique afin de faciliter l'intégration systématique des dimensions sexospécifiques dans les systèmes nationaux de statistique et l'obtention d'un financement approprié à cet égard, en appui à l'élaboration de politiques et au suivi des progrès en matière d'égalité des sexes. La collecte, l'interprétation et l'analyse de précieuses données se rapportant au genre devraient assurer l'engagement des différentes parties prenantes, y compris les organisations de défense des droits des femmes ;

c) Un certain nombre de pays africains ont élaboré des politiques et promulgué des lois visant à garantir et à protéger les droits des femmes et des filles, bien que certains d'entre eux aient encore des lois discriminatoires à l'égard des femmes dans les sphères privée et publique. Le défi est donc de faire en sorte que tous les pays de la région entreprennent les réformes législatives nécessaires pour protéger les droits des femmes et des filles et remédier aux insuffisances actuelles de la mise en œuvre des cadres existant déjà, comme la Convention sur élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Programme d'action de Beijing, la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, le Protocole de Maputo sur les droits des femmes en Afrique, Déclaration solennelle sur l'égalité des sexes en Afrique et la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement en Afrique après 2014. Des politiques innovantes sont absolument nécessaires pour motiver les hommes et les garçons à être les champions et les facilitateurs de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, surtout dans la lutte contre les normes sociales et les stéréotypes grâce à un engagement des responsables culturels et religieux. La clef de l'intensification de la mise en œuvre de ces cadres est de doter ces acteurs de ressources appropriées et de mécanismes de suivi et d'évaluation renforcés ;

d) L'engagement des pays africains en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes devrait aller de pair avec la mobilisation des ressources intérieures – tant financières qu'humaines – pour une application pleine et rapide des objectifs de genre et pour orienter la réflexion sur le développement dans la bonne direction et optimiser le potentiel et les retombées de l'autonomisation sociale, économique et politique des femmes. Des ressources humaines et financières suffisantes devraient être allouées à la réalisation de l'égalité des sexes et des objectifs d'autonomisation des femmes et des filles, ce qui va inévitablement accélérer la réalisation de tous les autres objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. L'institution d'une budgétisation sensible au genre est parmi les premiers outils des politiques, ainsi que la mise en œuvre de politiques macroéconomiques sexospécifiques afin d'assurer la justice économique pour les femmes. Résoudre la question d'une fiscalité régressive, ainsi que les flux financiers illicites, devrait accroître les ressources nationales que les États membres peuvent mobiliser pour relever les défis ;

e) La violence à l'égard des femmes et des filles sous différentes formes constitue la violation la plus courante des droits fondamentaux des femmes et des filles. L'un des principaux obstacles à l'élimination d'une telle violence qui doit être traité en urgence est l'absence de lois pénalisant ces violences ou, lorsqu'elles existent, leur application inefficace. Les cadres juridiques sur la violence domestique devraient être complétés par un engagement au niveau communautaire et la sécurité des défenseurs des droits de la femme doit être assurée ;

f) Les pays africains ont accompli des progrès remarquables pour garantir la participation des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de la prise de décision, dans la vie politique, économique et publique, y compris dans des situations de paix ou de conflit ou dans un cadre humanitaire. Des préoccupations demeurent toutefois s'agissant de la mesure dans laquelle les femmes participent pleinement et efficacement à la direction et à la prise de décision aux niveaux national et local. D'autres domaines de préoccupation sont notamment l'absence de femmes aux postes de direction dans le secteur privé formel, la sous-représentation des femmes dans la branche judiciaire et, enfin, la réduction de plus en plus marquée sur le continent de l'espace accordé aux organisations de défense des droits de femmes ;

g) Une attention particulière devrait être accordée à l'autonomisation économique des femmes en exploitant leurs talents de chefs d'entreprises et les opportunités d'affaires qui se présentent à elles, et en garantissant le plein exercice d'un emploi productif et d'un travail décent pour toutes les femmes, en particulier les femmes en situation de vulnérabilité. Comme précurseur, il convient de leur garantir l'accès à une éducation et une formation de qualité à tous les niveaux grâce à des programmes révisés qui ne contribuent plus à la promotion de normes sexistes contre les femmes et les filles, y compris dans les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques (STEM). Dans ce contexte, les femmes et les filles, en particulier dans les zones rurales, devraient être pleinement impliquées dans des stratégies et des initiatives de transformation et de diversification des économies du continent et en tirer des bénéfices, ce qui exige de résoudre les problèmes liés au fardeau des activités de soins non rémunérées des femmes, les questions de l'obtention d'un salaire égal pour un travail égal, de l'accès à la terre et à la propriété foncière, et de l'accès aux autres facteurs de production et aux services de financement ;

h) On assiste à des taux alarmants de mortalité maternelle et à des besoins non satisfaits de planification familiale volontaire, en particulier chez les jeunes femmes. Des investissements accrus dans la SSR des femmes doivent également être une priorité dans la planification et le financement du développement à tous les niveaux. En cela, il est essentiel que les pays africains et la communauté internationale réaffirment et réalisent leur promesse concernant l'exercice par les femmes et les filles de leurs droits, garantissent l'accès universel de celles-ci aux services précités de santé et de planification familiale, et accroissent les investissements dans ce domaine. Il est crucial d'investir dans le bien-être des adolescentes, compte tenu de la taille de cette tranche de la population. Il est essentiel de les protéger de situations et de conditions qui se produisent, par rapport au reste du monde, avec le taux le plus élevé en Afrique, notamment les mutilations génitales féminines, les mariages précoces et les grossesses d'adolescentes. S'attaquer à ces problèmes est crucial pour garantir leurs droits, maintenir les filles à l'école et assurer un dividende de genre, ainsi qu'un dividende démographique, nécessaire pour alimenter une croissance économique inclusive et la prospérité pour tous en Afrique.

## **F. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation**

### **1. Introduction**

21. L'infrastructure, l'industrialisation et l'innovation font partie des priorités absolues de l'Afrique reconnues comme étant au cœur de la croissance économique et de l'élimination de la pauvreté. Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs inscrits dans ce thème subsidiaire sont vitaux pour les efforts déployés par les pays africains pour combler les lacunes en matière d'infrastructures, y compris le développement des techniques modernes pour

une énergie propre et à faible émission de carbone, et pour exploiter le potentiel de création d'emplois et de transformation de l'industrialisation et de l'innovation pour la croissance verte, la prospérité commune et la réalisation d'autres objectifs énoncés dans les deux programmes.

22. La croissance fondée sur les exportations de produits de base n'a pas rendu service à l'Afrique. Elle a, au contraire, aggravé les inégalités et le chômage. L'industrialisation verte, axée sur la transformation des ressources naturelles de l'Afrique et alimentée par les ressources énergétiques propres du continent, offre à l'Afrique la possibilité de sauter des étapes et de s'intégrer de manière compétitive aux chaînes de valeur mondiales, créant ainsi des opportunités d'emplois inclusifs. L'infrastructure et le commerce sont des facteurs clés pour l'industrialisation verte. Le continent peut exploiter les avantages liés à son statut de dernier venu au développement et profiter ainsi des progrès de l'innovation, de la chute des coûts des technologies à faibles émissions de carbone et de la nécessité de diversifier et de renforcer la base macroéconomique.

23. Les pays africains devraient abandonner peu à peu la structure traditionnelle des échanges, marquée par une dépendance excessive vis-à-vis des exportations de matières premières et de produits semi-transformés et par les avantages comparatifs que présentent les matières brutes et la main-d'œuvre non qualifiée.

## 2. Messages clés

24. Les messages clés sont les suivants :

a) Le développement industriel inclusif et durable est une importante source de revenus, ce qui permet une augmentation rapide et soutenue du niveau de vie pour toutes les personnes, y compris les femmes et les jeunes. Sans industrialisation verte, il sera impossible de parvenir à un développement économique durable. L'industrie, notamment l'agro-industrie, offre un cadre propice à l'esprit d'entreprise, favorise le dynamisme technologique et la croissance de la productivité, crée des emplois qualifiés et, par des liens intersectoriels, jette les bases pour l'expansion de l'agriculture et des services, ne laissant personne derrière. Les chaînes de valeurs industrielles mondiales, qui relie toute la succession d'activités allant de l'extraction des matières premières à la production, à la conception, à la recherche-développement et à la commercialisation, jusqu'à la livraison et à l'élimination après usage, ouvrent de nouvelles perspectives de renforcement des capacités industrielles nationales, de transfert et de co-développement de technologies propres, ainsi que de transformation structurelle des économies en développement.

b) Il est important d'accorder de l'attention, d'une part, aux ménages et aux communautés pauvres, aux petites et moyennes entreprises (PME) et industries et de les aider à établir des liens avec l'économie mondiale, l'agro-industrie et l'industrialisation rurale et, d'autre part au développement industriel régional. La participation effective et inclusive aux chaînes de valeur régionales et mondiales peut jouer un rôle important dans les efforts de lutte contre la pauvreté. Les PME représentent la majorité des entreprises enregistrées en Afrique et, pour une large part, des nouveaux emplois créés au cours de la dernière décennie. Ce pourcentage est encore plus élevé dans le « secteur informel ». Malgré cela, les PME ont des difficultés à accéder aux capitaux et aux compétences techniques et, en conséquence, à prospérer. Afin de mieux soutenir les PME, il est important pour les institutions financières de développer des connaissances et des compétences techniques dans leurs secteurs d'activité. L'appui international doit servir à compléter les efforts nationaux. L'appui destiné au développement des petites et moyennes entreprises devrait tendre à développer leurs capacités par l'expérience et à leur permettre de prospérer et de sortir de l'économie informelle, tout en accroissant les recettes fiscales.

c) Les coûts de transaction élevés liés à un approvisionnement en électricité et à des télécommunications chères et peu fiables, ainsi qu'à une mauvaise infrastructure de transport résultant de la non-régionalisation des infrastructures essentielles, entravent le développement de capacités compétitives et productives des économies africaines, contribuant ainsi à la marginalisation de la région sur le plan du commerce, des finances et des investissements à l'échelle mondiale. Ces facteurs ont également contribué à une mauvaise réaction de l'offre par rapport aux politiques d'ajustement structurel et à l'absence de diversification. Les investissements dans la réhabilitation, la modernisation et l'expansion des infrastructures des transports, des télécommunications, d'eau et d'énergie doivent être élevés au rang de priorité. Étant donné leur nature d'investissement à forte intensité de capital, ils ne pourront être adéquatement réalisés qu'en association avec le secteur privé et les partenaires internationaux et émergents. Les grands pays du continent devraient servir de centres de transfert de technologie.

d) Le développement de l'éducation nationale et des systèmes et programmes de formation est un levier essentiel pour combler les lacunes en matière de conception et d'exécution de projets et d'infrastructures résilientes. en recensant les besoins de capacités et en arrêtant les priorités. Le renforcement des capacités doit élargir à la fois les compétences techniques et financières, y compris la capacité de traiter la fiscalité et les flux financiers illicites. Tous les acteurs doivent être réunis non seulement par le gouvernement et le secteur privé, mais aussi par les fournisseurs de formation, notamment par la formation professionnelle et technique. La mise en commun des expériences régionales devrait être utilisée pour combler le déficit de capacités.

e) L'innovation offre aux pays arrivés au développement sur le tard des possibilités uniques de sauter des étapes : ils peuvent saisir les occasions que présentent non seulement les industries émergentes, mais aussi les industries mûres. Les pays dont le développement est récent ne sont pas enfermés et peuvent profiter de leur entrée dans des industries mûres sans avoir à supporter des frais de recherche-développement. À l'instar des autres régions du monde, l'Afrique a particulièrement bénéficié d'innovations rendues possibles par les technologies de l'information et de la communication, leur adoption et leur utilisation sont impératives. L'investissement dans la recherche-développement devrait être considérablement augmenté, et une attention particulière devrait être apportée au développement de services et d'informations climatiques, d'infrastructures résilientes et de capacités d'industrialisation verte. En plus de faciliter les transferts de technologies, une approche régionale de recherche-développement collaborative est nécessaire comme mécanisme essentiel pour favoriser l'innovation locale. Des partenariats de recherche doivent être établis entre les universités, les entreprises privées, les organisations de la société civile et les gouvernements. L'appui aux innovations des communautés et à des partenariats novateurs, y compris Sud-Sud, devrait être envisagé ;

f) Les difficultés de financement peuvent être surmontées en modifiant les perceptions, en ne mettant plus l'accent sur les déficits de financement, mais sur les opportunités d'investissement, de recherche et de développement, en gardant à l'esprit les engagements mondiaux antérieurs concernant le financement d'infrastructures résilientes et vertes. Une réglementation claire, simple et stable est nécessaire pour encadrer les investissements du secteur privé. Les gouvernements devraient se tourner vers des modes de mobilisation des ressources intérieures, notamment en mettant un terme aux flux financiers illicites. Un appui abordable et durable des partenaires internationaux et de la coopération Sud-Sud devrait compléter les efforts nationaux. En outre, les gouvernements pourraient être appuyés par des « services opérationnels » de haut niveau composés d'experts de la finance, chargés d'élaborer des partenariats public-privé afin notamment d'attirer les



financements des marchés financiers, des envois de fonds et d'autres mécanismes novateurs ;

g) Tous les gouvernements, y compris les autorités régionales et locales, devraient promouvoir une industrialisation inclusive et écologiquement rationnelle et la fourniture d'une infrastructure moderne et bien entretenue qui intègre la protection de la nature, en particulier en investissant dans des infrastructures d'énergies renouvelables et d'énergie solaire, et en favorisant la prise de décision participative.

## **G. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable**

### **1. Introduction**

25. L'Afrique a un vaste océan, une mer et des ressources marines qui sont indispensables à la réalisation du développement durable dans la région. Les poissons d'eau douce et des océans apportent une contribution vitale à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des plus de 200 millions d'Africains, et fournissent des revenus à plus de 10 millions d'entre eux. La gestion durable des ressources marines est cruciale pour l'élimination de la pauvreté, étant donné que la plupart des pauvres dépendent des ressources naturelles pour leur subsistance, et les stratégies de réduction de la pauvreté. Le potentiel qu'ont les ressources marines d'éliminer la pauvreté et favoriser le développement durable dans la région est cependant mis à mal par de multiples difficultés qui compromettent les possibilités de subsistance, entraînant des pertes économiques majeures et la dégradation des ressources mêmes dont le continent dépend. Ces difficultés incluent la surpêche et la pêche illicite, la pêche non déclarée et non réglementée, qui contribuent à des flux financiers illicites. À cela s'ajoutent d'autres obstacles comme la pollution (terrestre et marine), le tourisme non durable, l'érosion côtière et les inondations. Nombre de ces facteurs sont aggravés par les changements climatiques. La réalisation des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et du développement durable pour la majorité des gens est liée à l'utilisation et à la gestion durables des océans et des ressources marines. Garantir la santé des océans est aussi important que garantir la vie des populations qui dépendent des océans pour leur subsistance et leur survie.

### **2. Messages clefs**

26. Les messages clefs sont les suivants :

a) La réalisation par l'Afrique du développement durable à long terme et la réduction de la pauvreté dépendront de la gestion durable et optimale du capital naturel du continent, y compris les océans, les mers et les ressources marines. Cela étant, les côtes et l'espace marin africains sont confrontés à un cycle de détérioration de la santé des écosystèmes et de baisse de productivité. Cela résulte d'une augmentation de la demande en ressources biologiques et non biologiques, de la mise au point de nouvelles technologies, de la baisse des stocks de poissons, des changements climatiques, de la perte de la biodiversité et des habitats, et d'une mauvaise gouvernance des océans. L'exploitation du capital naturel qu'offrent l'océan et la mer devrait reposer sur des politiques sociales, environnementales et économiques rationnelles. Il est également crucial d'éliminer et d'enrayer les activités financières illicites et de récupérer les ressources qui en résultent au profit de flux des avantages économiques et sociaux générés par les ressources marines et des investissements accrus pour une exploitation durable des océans et des ressources marines. L'élévation du niveau de la mer fait qu'il est vital de protéger les côtes maritimes, l'eau douce et les écosystèmes côtiers. Cette protection doit s'étendre à la création et à la protection de zones marines, comme les mangroves, pour renforcer les liens entre les océans et les mers, qui sont indispensables pour la santé des océans ;

b) Une gouvernance efficace et des approches intégrées de la gestion des ressources océaniques et marines de l'Afrique sont essentielles à la réalisation des cibles relevant de l'objectif 14 de développement durable, qui est intrinsèquement lié à d'autres objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Toutefois, la gestion actuelle des immenses ressources marines et côtières de l'Afrique repose sur une gouvernance des océans et des approches sectorielles perçues comme inefficaces. L'application des approches écosystémiques dans la gestion des zones d'exclusion économique et de haute mer est une nouvelle initiative globale et prometteuse. Ces approches devraient inclure des outils de gestion efficaces qui soient culturellement et socialement acceptables et envisageables sur le plan économique, en particulier des approches de cogestion en ayant recours aux collectivités locales et côtières. Les politiques, stratégies et cadres juridiques de l'économie bleue devraient être mis en œuvre aux niveaux national et régional ;

c) Autant que la mise en œuvre des objectifs de développement durable, les approches transfrontières dans la gestion des ressources marines communes sont nécessaires au renforcement des actions nationales et régionales visant à faire face aux difficultés posées par l'environnement marin et côtier. Alors que le monde avance vers une économie verte/bleue inclusive et s'appuie sur le capital naturel des océans et des mers pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, les pays continueront de compter sur l'approche des « mers partagées » pour rétablir la santé, la productivité et la résilience des océans et des écosystèmes marins, et maintenir leur biodiversité, comme envisagé dans les objectifs de développement durable ;

d) Le succès et la mise en œuvre en temps opportun des contributions déterminées au niveau national sont essentiels si l'on veut cerner et exploiter les occasions offertes par les changements climatiques pour une exploitation et une gestion durables des océans, des mers et des ressources marines. Le carbone bleu devrait être intégré dans l'action climatique mondiale en reconnaissance des océans et des écosystèmes côtiers associés comme d'importants puits afin de mobiliser des financements pour la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national ;

e) Il est crucial de renforcer les capacités des pays côtiers africains, en particulier des pays les moins avancés, des États insulaires et des petits États insulaires en développement, notamment dans le cadre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de SAMOA), pour une gestion durable et renforcée des avantages sociaux, économiques et environnementaux des océans, des mers et des ressources marines. Des investissements sont nécessaires pour améliorer les connaissances des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement dans le domaine des sciences océaniques et marines concernant les interactions entre les océans et les incidences du climat sur les ressources marines et océaniques, et au renforcement des capacités d'observation marine.

f) La mise en œuvre d'une approche basée sur les écosystèmes pour la gestion durable et la protection des mers et des océans d'Afrique exige un renforcement de la coopération régionale et sous-régionale. Ces approches devraient prendre en compte l'histoire, la culture et les intérêts communs de la région. De même, bien qu'ayant des répercussions mondiales, un certain nombre de problèmes transfrontières ou locaux – cumulatifs – peuvent facilement être abordés aux niveaux régional et sous-régional. Il s'agit, entre autres, de la pollution marine, de l'urbanisation sauvage dans les villes côtières et de la pauvreté urbaine, de la surpêche, des changements climatiques, de l'impact de la prospection de pétrole et de gaz et du commerce illicite de la flore et de la faune. Des approches régionales telles que la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 doivent être appuyées et pleinement mises en œuvre. Cela permettra de définir et d'appliquer à plus grande échelle

les meilleures pratiques et les approches régionales pour maintenir ou rétablir la santé, la productivité et la résilience des océans et des écosystèmes marins, et d'appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063;

g) La coopération régionale et internationale est critique pour lutter contre la piraterie, contre toutes les formes de pollution marine, contre la pêche illégale, non signalée et non réglementée et pour renforcer la sécurité et la sûreté maritimes face au transport et au commerce illégaux d'espèces protégées et menacées, et à la traite des êtres humains. Les pays doivent coopérer dans l'échange d'informations, y compris des renseignements économiques et autres. Les patrouilles navales conjointes et la coopération dans la promulgation de lois contre la piraterie et la poursuite des infractions de piraterie pourraient également contribuer dans une large mesure à tenir les pirates à distance ;

h) La communauté internationale doit prendre des mesures urgentes et exécutoires pour interdire, réduire progressivement et éliminer les subventions aux pêcheries nuisibles qui menacent les stocks et les espèces de poissons africains, ainsi que les autres obstacles entravant la participation de l'Afrique au commerce international du poisson ;

i) Du fait des interactions entre les eaux intérieures et les océans, la gestion intégrée des écosystèmes aquatiques en général est nécessaire pour assurer la gestion durable des ressources marines.

---